

Sion, 14.08.2020 / CAA

Quand on ne peut pas improviser

Les articles de l'AVALEMS

Les membres de l'AVALEMS peuvent adhérer à un pool éthique clinique. Cette structure propose un accompagnement personnalisé lorsque survient un dilemme éthique.

Les établissements médico-sociaux sont des lieux de vie et cette dernière conservera toujours un caractère imprévisible. Les professionnels qui travaillent dans ces lieux le savent : une partie de leurs efforts et de leurs compétences sont investis pour garantir un fonctionnement normal, le reste vise à faire face au non-planifié.

Ce matin dans une institution un collaborateur manque à l'appel, retenu chez lui par la grippe. L'équipe se réorganise et les tâches sont redistribuées en interne. Ce même matin l'informatique fait des siennes et le dossier informatisé dans lequel se trouvent tous les détails des médications n'est que partiellement accessible. C'est ce matin aussi que Madame Y, d'habitude vive et enjouée, montre des signes évidents de tristesse et déclare à la soignante qui vient la trouver au réveil qu'elle est fatiguée de vivre. Au même moment, Monsieur X dans la chambre d'à-côté fait une chute, qui mobilise une partie de l'équipe. Voilà la routine matinale sérieusement secouée, ce matin où justement une partie des résidentes et résidents ont rendez-vous à 10h devant l'entrée pour monter dans le minibus qui les emmènera en excursion.

Cette matinée chaotique débouchera cependant sur une après-midi presque normale. Les professionnels de l'EMS ont l'habitude de composer avec les imprévus. L'humain est au cœur du métier dans ces institutions et, fort heureusement, il n'entrera jamais entièrement dans une planification millimétrée.

À cette après-midi succéderont d'autres journées pour l'institution de notre exemple. Parfois la réalité sera plus proche de la routine planifiée, d'autres fois le sens de la recomposition et de l'improvisation des soignants sera plus sollicité. Monsieur X se remettra de sa chute, le collaborateur malade se rétablira et reviendra travailler tandis que l'informatique fonctionnera à nouveau plus ou moins normalement. Madame Y, elle, aura retrouvé son enthousiasme et ne montrera plus de signe de tristesse. Pourtant voilà, cette fois sans mélancolie mais d'un air déterminé, elle déclarera être fatiguée de vivre et souhaitera pouvoir s'en aller.

Voilà nos soignants perplexes. Ni leur formation, ni la routine, ne leur permettent de répondre d'une manière satisfaisante à cette déclaration. Comme toujours dans ces cas, le dilemme remontera jusqu'au plus haut niveau de la structure, sans qu'une solution définitive ne puisse être apportée. Cela ne signifie pas que les soignants n'ont pas d'avis sur la question, mais ce sont des convictions personnelles, qui s'affrontent dès lors à celles de Madame Y, et l'avis de cette dernière prime bien entendu.

Un dilemme éthique

Nos acteurs se trouvent à ce stade dans ce qu'il est convenu d'appeler un dilemme éthique. Les réponses satisfaisantes ne peuvent pas être trouvées dans la routine ; le règlement de l'institution ; les lois ou la déontologie et la réponse est trop importante pour qu'on recourt à l'improvisation quotidienne qui permet sinon à la maison de « tourner ».

Dans ces situations la démarche éthique, fondée sur les principes tels que l'autonomie ; la bienfaisance (la non-malfaisance) et la justice offre une approche structurante qui, à défaut d'apporter elle-même des réponses, permet aux acteurs de les définir de manière fondée.

Les EMS membres de l'AVALEMS peuvent librement adhérer au Pool d'éthique clinique. Les institutions affiliées bénéficient alors sur demande de l'appui de cet organe et de ses membres pour proposer des avis éthiques.

Composé d'une avocate, de deux éthiciens, d'une soignante, d'un médecin généraliste répondant d'EMS et d'une psycho-gériatre le pool peut également, selon les situations, faire appel à des consultants, des spécialistes médicaux ou des représentants d'une confession religieuse.

La démarche menée par le Pool éthique est confidentielle et les avis rendus le sont à titre consultatif. Il s'agit à la fois de s'appuyer sur une situation concrète et d'apporter une démarche réflexive qui pourra être utilisée ultérieurement dans d'autres situations.

Directeur des Maisons de la Providence à Orsière, Patrice Michaud a fait appel au Pool éthique clinique en 2019. « Nous étions confrontés à une situation inédite et souhaitions un regard extérieur pour nous aider à avancer dans nos décisions. ». Le premier contact a été établi sur place entre des représentants du Pool et le Directeur des soins. « Cela a permis de poser le cadre et déjà adresser des points sensibles. (...) Le Pool éthique a une vision extérieure, différente, plus large en un sens » complète Patrice Michaud. « Le travail qui a été fait pour ce cas concret va nous servir de référence si une situation similaire devait se représenter, c'est un investissement pour l'avenir ». Pour participer aux réflexions du Pool éthique clinique des compétences particulières ne sont pas requises, l'essentiel explique Patrice Michaud réside dans la posture d'ouverture, l'envie de trouver des bonnes solutions « et aussi l'humilité par rapport aux situations que l'on vit et que l'on ne maîtrise pas forcément ».

Faire appel au Pool éthique clinique

Les EMS affiliés au Pool éthique clinique peuvent soumettre leur demande via un formulaire en ligne sur le site de l'AVALEMS : www.avalems.ch/ethique

Les articles de l'AVALEMS

Les articles de l'AVALEMS sont des documents de travail à l'attention des professionnels des soins de longue durée, en particulier dans les établissements médico-sociaux (EMS). Leur contenu ne constitue pas une position associative. Responsable d'édition : Camille-Angelo Aglione (camilleangelo.aglione@avalems.ch)